

c'était une foule de pratiques, no moins inep-tes où se trahissait l'aveuglement de la pas-sion. La source de l'amour était honnête, mais l'excès en était hideux. Peu importe du reste le droit, s'il conduit à la démence. De là ce mot de Xystus : Il est adultère envers sa propre femme, celui qui se laisse entraîner par la passion. Tout amour pour une femme étrangère est criminel. l'amour qui dépasse les bornes l'est toujours. La raison et la conscience doivent régner partout ; agir autrement, c'est introduire le déshonneur dans la famille. Il ne faut pas après tout que celle-ci devienne une école d'immoralité. L'homme sage aime avec raison, et non par un entraîne-ment aveugle. Il est des êtres humains auxquels on pourrait donner les brutes pour exemple, dans la conservation et la propagation de l'es-pèce. Il y a des maris qui pervertissent et per-dent misérablement celles dont ils devaient sau-vegarder l'innocence. Etrange contradiction ! ils leur imposent la sagesse et la modestie quand ils les ont dépravées. De tels mariages conduisent aux violentes répulsions et bientôt aux ruptures éclatantes. « En s'engageant dans cet état, dit le philosophe Sénèque, beaucoup n'ont pour but que d'é luder les lois portées contre la licence. » Comment l'homme marié pourrait-il avoir la charge de diriger les mœurs, de recommander la chasteté, de veiller au bon ordre de la famille ? Un illustre savant a dit qu'il faut par-dessus tout

deinceps non minus inepta facientes, in que impru-vida vis ardentis affectus erumpebat. Origo quidem amoris honesta erat, sed magnitudo deformis. Nihil autem interest, quam ex honesta causa quis insaniat. Unde et Xystus in sententiis : Adulter est, inquit, in suam uxorem amator ardentior. In aliena quippe uxore omnis amor turpis est, in sua nimis. Sapiens vir ju-dicio debet amare conjugem, non affectu. Regat (Al. *reges*) impetus voluptatis, nec præceps feret (Al. *feratur*) in coitum. Nihil est foedius quam uxorem amare quasi adulteram. Certe qui dicunt se causa reipublice, et generis humani, uxoris jungi, et liberos tollere, imitentur saltem pœcudes, et postquam uxorum vealer intomuerit, non perdant filios; nec amatores uxoris se exhibeant, sed maritos. Quorundam matrimonia adulteris cohæserunt; et, o rem improbam, iidem illis pudicitiam præceperunt, qui abstulerant. Itaque cito ejusmodi nuptias satietas solvit. Cum primum le-nocinium libidinis accessit; quod libebat, evilit. Nam quid, ait Seneca, de viris pauperibus dicam, quorum in nomen mariti, ad eludendas leges quæ contra oculos late sunt, pars magna conducitur? Quomodo

conserver la pudeur, que toute vertu tombe lors-qu'elle a disparu. La pudeur est l'âme et la reine des vertus chez la femme. Elle compense la pauvreté, relève la richesse, efface la laideur, embellit la beauté. On pourra dire qu'elle a bien mérité des aïeux, en gardant leur lignée sans tache; bien mérité des enfants, en leur permet-tant d'honorer leur mère et de ne jamais dou-ter de leur nom; bien mérité surtout d'elle-même, la tenant à l'abri de toute injurieuse at-teinte. Il n'est pas de pire captivité que d'être l'esclave d'une passion étrangère. Le consulat illustre l'homme, l'éloquence lui donne une éter-nelle renommée, la gloire militaire et la triomphe le consacrent pour l'immortalité; il y a beaucoup de choses qui font l'honneur d'un beau génie : la pudeur est la grande vertu de la femme. Elle égala Lucrèce à Brutus, et la porta plus haut peut-être, puisque ce Romain apprit d'une femme que la servitude est intolérable; elle égala Cor-nélie aux Græques, Porcia au second Brutus. Tanaquil est plus célèbre que son mari. Le nom de celui-ci se confond avec les noms des autres rois dans les ténèbres des siècles : le rare cou-rage de celle-là lui donne un tel rang parmi les femmes qu'elle défie la marche des temps et les défaillances de la mémoire. Que les femmes ma-riées imitent donc Théano, Cléobulina, Gorgunte, Timoclia, les Claudia, les Cornélie. Après avoir vu que l'Apôtre concède les secondes nocces aux

potest regere mores et præcipere castitatem, et ma-riti auctoritatem tenere, qui nupsit? Doctissimi viri vox est, pudicitiam in primis esse retinendam, qua amissa, omnis virtus ruit. In hac muliebrum virtutum principatus est. Hac pauperem commendat, divitem extollit, deformem redimit, exornat pulchram; bene meretur de majoribus, quorum sanguinem fortiva so-bole non vitiat, bene de liberis, quibus nec de matre erubescendum, nec de patre dubitandum est; bene la primis de se, quam a contumelia exteri (Al. *exteri*) corporis vindicat. Captivitatibus nulla major calamitas est, quam ad alienam libidinem trahi. Viros consu-latus illustrat; eloquentia in nomen æternum offert; militaris gloria triumphosque nove genis consecrat; multa sunt, que præclara ingenta nobilitant; Mulieris virtus proprie pudicitia est. Hæc Lucrætiæ Bruto æquavit, nescias an et præterit, quoniam Brutus non posse servire a femina didicit; hæc æquavit Cor-neliæ Græcho; hæc Porciam alteri Bruto. Notior est marito suo Tanaquilla. Illam inter multa regum nomina jam abscondit antiquitas. Hanc rara inter fe-minas virtus, altius sæculorum omnium memorie,

personnes inclinées au mal, il faut qu'elles lisent dans l'histoire des temps antérieurs à l'éclatante lumière de notre religion, quel honneur obtenaient parmi les matrones celles qui n'avaient contracté qu'un lien conjugal : elles seules rem-plissaient les fonctions sacrées à l'autel de la

déesse Fortune; pas de prêtre, pas de flamme qui se fût marié deux fois; jusqu'à l'époque pré-sente les hiérophantes chez les Athéniens absor-bent la ciguë pour mieux garder la continence, et dès qu'ils sont investis du pontificat, ils re-noncent au mariage (1).

(1) Dans tout ce premier livre, saint Jérôme a mis largement à contribution le traité de Tertullien sur la Monogamie. Non content de fré-quentes allusions et de vives réminiscences, il répète plus d'une fois les traits si vigoureux, les expressions si caractéristiques du vieux docteur africain.

LIVRE SECOND.

1. *Seconde proposition de Jovinien.* — La se-conde proposition est que ceux qui auront été baptisés ne peuvent être tentés par le diable. Et pour ne pas paraître dire une absurdité, il ajoute : « Si un homme succombe à la tentation, c'est la preuve, comme l'a écrit Simon le magicien, qu'ayant reçu l'eau du baptême, il n'y a pas reçu l'esprit. De là vient aussi le langage de Jean : « Quiconque est né de Dieu ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui; et il ne peut pécher parce qu'il est né de Dieu. En cela on reconnaît les enfants de Dieu et les enfants du démon, » 1 Joan. iii, 9. Et à la fin de l'épître : « Quiconque est né de Dieu ne pèche point; mais la naissance qu'il a reçue de Dieu le conserve, et l'esprit malin ne l'atteint pas. » 1 Joan. v, 18.

2. *Réponse de Jérôme : Le péché chasse Jésus-*

quam ut excidere possit, infixit. Imitentur ergo nupta Theano, Cleobulina, Gorgunte, Timocliam, Clendias, atque Cornelias; et, cum Apostolum malis mulieribus digamiam viderint ignoscendam, legant antequam religio nostra fulgeret in mundo, unicuique semper habuisse inter matronas decus; per illas Fortune mu-liebri sacra fieri solitum; nullum sacerdotem digamu-m, nullum Flaminem bisaritum; Hierophantos quoque Athëniensium usque hodie circum sorbitione castrari, et postquam in pontificatum fuerint electi, viros esse desinere.

LIBER SECUNDUS.

1. *Secunda propositio Joviniani.* — Secunda propositio est, eos qui fuerint baptizati, a diabolo non posse tentari. Et ne hoc stulte dicere videretur, adjecit : « Quicumque autem tentati fuerint, ostendi (Al. *ostendi*) eos aqua tantum, et non spiritu baptizatos, quod in Simone Mago legimus. Unde et Joannes di-cit : « Omnis qui natus est Deo, peccatum non facit,

Christ et introduit le démon. — Forte objection, je l'avoue, et qui demeurerait inexpugnable, si le témoignage de Jean lui-même ne la renver-sait. Il ajoute en effet aussitôt : « Mes petits en-fants, gardez-vous des idoles. » 1 Joan. v, 21. Si quiconque est né de Dieu ne pèche point et ne peut être induit en tentation par le diable, d'où vient que l'Apôtre les avertit de se tenir en garde contre les tentations ? Et dans la même épître je trouve : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous. Mais si nous confessons nous péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre et pour nous purifier de toute iniquité. Si nous disons que nous n'avons point péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous. » 1 Joan. 8 seqq. Jean qui a reçu le bap-tême écrit à des hommes qui l'ont reçu, et Jes-

quoniam semen ipsius in eo manet; et non potest pec-care, quia ex Deo natus est. Et in hoc manifesti sunt (Mss. *sunt*) filii Dei, et filii diaboli. » 1 Joan. iii, 9. Et in fine Epistolæ : « Omnis qui natus est ex Deo non peccat; sed generatio Dei conservat eum, et malignus non tangit eum. » 1 Joan. v, 18.

2. *Hieronymus. Peccatum fugat Christum et inducit diabolum.* — Revera fortis obiectio, et qui indissolubili permaneret, nisi ipsius Joannis testimonio solve-retur. Statim enim intulit : « Filii, custodite vos a simulacris. » 1 Joan. v, 21. Si omnis qui natus est ex Deo non peccat, et a diabolo tentari non potest, quomodo precipit ut caveant ne tententur? Et in eadem rursus Epistola : « Si dixerimus, quia (Al. *quoniam*) peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. Si confiteamur peccata nostra, fide-lis et justus est, ut remittat nobis peccata, et mundet (Al. *emundet*) nos ab omni iniquitate. Si dixerimus, quia non peccavimus, mendacem facimus eum, et ver-bum ejus non est in nobis. » 1 Joan. i, 8 seqq. Exis-timo (Al. *existimo*) quod Joannes baptizatus ad baptiza-tum scripserit, et quod omne peccatum a diabolo sit.

time que tout péché vient du démon. Il se proclame pécheur, et il espère, après le baptême, la remission des péchés; tandis que notre Jovinien dit: Retire-toi de moi, car j'esuis pur. » *Isai. l. xv, 3, juxta lxx.* Qu'est-ce à dire? L'Apôtre est-il en contradiction avec lui-même? Non certes, puisque dès qu'il a écrit ces paroles il se hâte de les expliquer ainsi: « Mes petits enfants, je vous écris ceci afin que vous ne péchiez pas. Cependant, s'il arrive que quelqu'un péche, nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, qui est le juste; et lui-même est la victime de propitiation pour nos péchés, non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. Or nous sommes assurés que nous le connaissons, si nous observons ses commandements. Celui qui dit qu'il le connaît et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. Mais si quelqu'un garde sa parole, l'amour de Dieu est parfait en lui. C'est par là que nous connaissons que nous sommes en lui. Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ doit marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché. » *I Joan. II, 1 seqq.* Mes petits enfants, dit-il, je vous écris ceci: « Qui-conque est né de Dieu ne connaît point de péché, » afin que vous ne péchiez pas et que vous sachiez que vous demeurerez au nombre des enfants de Dieu tant que vous ne pécherez pas. Bien plus, ceux qui persévèrent dans la naissance qu'ils ont reçue de Dieu ne peuvent point pécher.

Ille peccatorem se confitetur, et sperat remissionem, post baptismum, peccatorum; et Jovinianus meus dicit: « Ne tangas me, quoniam mundus sum. » *Isai. lxxv, 3, juxta lxx.* Quid ergo? contraria sibi Apostolus loquitur? Minime. In eodem quippe loco cur hoc dixerit, statim edisserit: « Filii mei, hæc scribo vobis, ut non peccetis. Sed et si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris. Non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi. Et in hoc scimus, quod cognovimus eum, si mandata ejus observemus. Qui dicit se nosse eum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et in eo veritas non est. Qui autem servat verbum ejus, vere in hoc charitas Dei perfecta est. In hoc scimus, quoniam in ipso sumus. Qui dicit se in ipso manere, debet sicut ille ambulavit, et ipse ambulare. » *I Joan. II, 1 seqq.* Propterea, inquit, scribo vobis, filii mei: « Omnis qui natus est ex Deo, non peccat, » ut non peccetis, et tamen sciatos vos in generatione Domini permanere, quamdiu non peccaveritis. Imo qui in generatione Domini perseverant, peccare non possunt. « Quæ enim communicatio luci

« Car quelle union peut-il y avoir entre la lumière et les ténèbres? entre Jésus-Christ et Bélial? » *II Corinth. vi, 14.* Comme le jour et la nuit ne peuvent se mêler, ainsi ne le peuvent la justice et l'iniquité, le péché et les bonnes œuvres, le Christ et l'Antéchrist. Si nous ouvrons à Jésus-Christ l'hospitalité de notre cœur, aussitôt nous mettons en fuite le démon. Si nous avons péché, et que le diable soit entré par la porte du péché, à l'instant même Jésus-Christ s'est retiré de nous. Aussi David après son péché s'écrie-t-il: « Rendez-moi, Seigneur, la joie de votre salut, » *Psal. I, 14*, évidemment celle qu'il avait perdue en péchant. « Celui qui dit qu'il le connaît et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. » *I Joan. II, 4.* Il appelle le Christ, la vérité: « Je suis la voie, la vie et la vérité. » *Joan. xiv, 6.* En vain, nous applaudissons-nous en Dieu, si nous ne gardons pas ses commandements. Connaître le bien et ne pas le faire, c'est pécher. « Comme le corps sans l'âme est mort, ainsi la foi sans les bonnes œuvres est morte. » Et n'allons pas imaginer que la seule connaissance de Dieu soit beaucoup, alors que les démons eux-mêmes croient à Dieu et tremblent. « Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ doit marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché. » *I Joan. II, 6.* De ces deux choses que notre adversaire choisisse celle qu'il voudra, nous le lui permettons: Demeure-t-il en Jésus-

et tenebris? Christo et Belial? » *II Cor. vi, 14.* Quomodo dies et nox misceri nequeunt, sic nec justitia et iniquitas, peccatum et bona opera, Christus et Antichristus. Si susceperimus Christum in hospitio nostri pectoris (Al. corporis), illico fugamus (Al. fugabimus) diabolum. Si peccaverimus, et per peccati januam ingressus fuerit diabolus, profinus Christus recedet. Unde et David post peccatum: « Redde mihi, » ait, « libertatem salutaris tui, » *Psal. I, 14*, scilicet quam peccando amiserat. « Qui dicit se nosse eum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et in hoc veritas non est. » *I Joan. II, 4.* Christus veritas appellatur: « Ego sum, » inquit, « via et vita et veritas. » *Joan. xiv, 6.* Frustra nobis in eo plaudimus (Al. applaudimus), cujus mandata non facimus. Scienti bonum, et non facienti illud, peccatum est. « Quomodo corpus sine spiritu mortuum est, sic et fides sine operibus mortua est. » Nec grande putemus unum Deum nosse, cum et demones credant et contremiscent. « Qui dicit se in ipso manere, debet sicut ille ambulavit, et ipse ambulare. » *I Joan. II, 6.* Eligat adversarius et duobus quod vult: optionem ei (Al. enim) damus. Manet in Christo,

Christ ou n'y demeure-t-il pas? S'il y demeure, qu'il marche donc comme Jésus-Christ a marché. S'il lui semble téméraire de s'engager à reproduire les vertus de Notre-Seigneur, il ne demeure point en Jésus-Christ, puisqu'il ne marche point comme Jésus-Christ a marché: « Jésus-Christ n'a commis aucun péché, et dans sa bouche un mensonge n'a pas été trouvé. Quand on le maudissait, il ne répondait point par des injures. » *I Petr. II, 22.* « Il demeura muet comme un agneau devant celui qui le fond. » *Isai. LIII, 7.* Le prince de ce monde vint à lui et le trouva sans reproche. « Il n'avait point commis de péché, et Dieu par amour pour nous le chargea des nôtres. » *I Joan. III, 5.* « Quant à nous, comme le dit saint Jacques, nous faisons tous beaucoup de fautes, et nul n'est pur de péché, alors même que sa vie ne serait que d'un seul jour. » *Jacob. III, 2.* « Qui peut en effet se glorifier d'avoir un cœur parfaitement chaste? qui peut avoir l'assurance d'être pur de tout péché? Nous sommes tenus pour coupables à la suite de la prévarication d'Adam. » *Prov. xx, 9.* Aussi David dit-il: « Voilà que j'ai été conçu dans l'iniquité, et que ma mère m'a conçu dans le péché; » *Psal. I, 7;* et le bienheureux Job: « Quand je serais juste, vous montreriez l'impiété dans mes paroles, et si je me croyais sans péché, vous me trouveriez pétri d'iniquité. Quand j'aurais été lavé dans l'eau de neige et que la pureté de mes mains éclaterait,

voire lumière me ferait paraître à moi-même tout couvert d'ordures. » *Job. xiv, juxta lxx, et ix.* Mais de peur que nous ne nous abandonnions au désespoir, par la pensée que si nous péchons après le baptême nous ne pouvons être sauvés, l'Apôtre ajoute aussitôt ce tempérant: « Cependant, s'il arrive que quelqu'un péche, nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, qui est le juste; et lui-même est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. » *I Joan. II, 1.* Il parle ainsi à ceux qui croient après le baptême, et il leur promet le Seigneur pour avocat. Il ne dit pas: Si vous péchez, vous avez pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, et lui-même est la victime de propitiation pour vos péchés; on pourrait croire qu'il s'agit de ceux qui n'ont pas conservé la foi intacte après le baptême; mais il dit: « Nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, et lui-même est la victime de propitiation pour nos péchés; » et non-seulement pour ceux de Jean et des fidèles à qui il écrit, mais aussi pour ceux de tout le monde. Ce « tout le monde » comprend et les Apôtres et tous ceux qui croient. Ce qui prouve jusqu'à l'évidence qu'on peut pécher après le baptême. C'est en vain en effet que nous avons Jésus-Christ pour avocat, si nous ne pouvons pas pécher.

3. Condamnation de l'erreur de Montanus et de

an non manet? Si manet, ita ergo ambulet ut Christus. Si autem temerarium est similitudinem virtutum Domini polliceri, non manet in Christo, quia non ingreditur ut Christus. « Ille peccatum non fecit, neque inventus est dolus in ore ejus, qui cum maledicere, et non remanere, » *I Petr. II, 22,* et « tanquam agnus coram tonante sic non aperuit os suum, » *Isai. LIII, 7;* ad quem venit princeps mundi istius, et invenit in eo nihil; « qui cum peccatum non fecisset, pro nobis peccatum eum fecit Deus. » *I Joan. III, 5.* Nos autem juxta Epistolam Jacobi, « multa peccata omnes, et nemo mundus a peccatis, nec si unius quidem die fuerit vita ejus; » *Jacob. III, 2;* « quis enim gloriabitur castum se habere cor? aut quis confidet mundum se esse peccatis? Tenemurque rei in similitudinem prævaricationis Adam. » *Prov. xx, 9.* Unde et David: « Ecce, » ait, « in iniquitatibus conceptus sum, et in delictis concepit me mater mea. » *Psal. I, 7.* Et beatus Job: « Si fuero justus, os meum impla loquetur; et si sine crimine, pravus inveniar. Et si purificatus in nive et lotus mundis manibus, satissime sordé fluxisti, et execeratum est me vestimentum meum. »

Job. xiv, juxta lxx, et ix. Verum ne penitus desperemus, arbitramus nos post peccata baptismi non posse salvari, statim hoc ipsum temperat: « Et si quis peccavit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris. Non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi. » *I Joan. II, 1.* Hoc ad credentes post baptismum loquitur, et advocatum pro delictis eorum Dominum pollicetur. Nec dicit: Si quis peccaverit, advocatum habebit apud Patrem Christum, et ipse est propitiatio pro peccatis vestris, ne eos diceres non plena fide baptismum consentos; sed: « Advocatum, » inquit, « habemus apud Patrem Jesum Christum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris; » et non solum pro Joannis illorumque peccatis; sed etiam pro totius mundi. In toto autem mundo et Apostoli sunt omnesque credentes. Ex quibus liquido comprobatur post baptismum posse peccari. Frustra enim habemus advocatum Jesum Christum, si peccari non potest.

3. Error Montani et Novati dematur. Liberi arbitrii sumus conditi. Nova imperitia factio. — Petrus

seaux, n'ont pas été créés pour nous servir d'aliment, mais comme agents médicaux. Les médecins savent en combien de cas est utile la chair de la vipère, d'où l'on extrait la thériaque. Ils ordonnent comme remède la poudre d'ivoire. Le fiel de l'hène combat la cécité, et son excrément comme celui du chien guérit les blessures putrides. On s'en étonnera peut-être, mais Galien dans les *Simples* assigne de nombreuses applications curatives aux excréments de l'homme. Les naturalistes disent que, bouillie dans l'huile, la peau dont une couleuvre s'est dépouillée amortit merveilleusement les douleurs d'oreille. Qu'est-ce qui paraît plus inutile aux ignorants que les punaises? La sanguisue s'attachant à la gorge, dès qu'on en perçoit l'odeur, est aussi rejetée par les vomissements; son application soulage la rétention d'urine. En outre, tous les traités de médecine publient les divers usages de la graisse de porc, d'oie, de poule, de faisan; qu'on lise ces livres, on y verra que les chairs du vautour ont autant d'emplois curatifs qu'il a de membres. L'excrément de paon adoucit les ardeurs

repantantes in littoribus vermiculos unquam comedit (Al. comeditis). Sicut igitur hæc proprios usus habent, ita possessum dicere et cæteras bestias, pisces, aves non ad esum, sed ad medicinam erodias. Denique carnes viperæ, unde theriaca conficitur, quantis rebus aptæ sint, norunt medici. Segmenta eboris in medela varias assumuntur. Fel hyænæ oculorum resiliuit claritatem, et stercus ejus et canum putrida crant vulnera. Et (quod forsitan legendi mirum sit) hominis fimus quantis curatiombus proficiat, Galenus in *ἁπλόγ.* docet. Aient physici, quod pellic colubri, qua exiit, decocta in oleo, mire dolorem aurium mitiget. Quid ita inutile videtur nescientibus et cunctis? Si sanguisuga faucibus hæserit, fumo ejus excepto, statim vomitur; et difficultas urinae hujus appositione laxatur. Porcorum autem, et anserum, et gallinarum, phasianorumque adipis quid commodi habeant, omnes medicorum declarant libri; [Al. quod] si legeris, videbis, tui curationes esse in vulture, quot membra sunt. Pavi fimus podagræ fervorem mitigat.

(a) Et nostrum Plinium. De eodem Flavius hæc habet libro Vicensium illustrium in Firmiano: « Firmiano qui et Lactantius... sub Diocletiano principis auctor cum Flario Grammatico, eques de medicabilibus versus compositos extare libros » etc. MARTIUS. — Cum Flario Grammatico interpres, « eques de medicabilibus versus compositos extare libros » ipse testatur in Catalogo, c. 80. Sunt qui hæc eundem esse putant cum Flario Lepro; alii, sed perperam, *Favianus* pro Flavianum legunt; Casanatensis Flavianum.

(b) *Nauta, rhotores*. Fœdum errorem putat Marianus legere, *nauta, rhotores*, etc. Iugens eundem, inquit, quod irrepit in exemplaria, corrigo leges: *vectoris*. Itaque lege lib. II in Palesianos: *Loquuntur nauta atque vectoris*, in Ezech. xvi; hoc dnos similiter conjungit et in Math. xiv, etc. Al pace Mariani et Grævi liceat nobis collatum mss. auctoritati Johanne, ac lectionem Erasmi defendere, cum illam retinendam doceret contextus ipse Hieronymianus. Dicit sanctus Doctor sues, et apros, et cervis, etc., eretas esse, ut milites et athleta, nauta et rhotore, metallorumque fossore habereant cilios; postea addit, quod cunctis convenit, qui portant arma, id est, milites; qui pugnis et calcibus sua corpora debilitant, et ceteri dno sunt athleta; qui remos trahunt, id est, nauta; et quorum latera ad clamandum discendumque sunt valida, id est, rhotoran; qui inducunt montes, hoc est, metallorum fossore. Subjungit idem Hieronymus: « Cæterum nostra religio, non πύκτην, non athletam, non nautam,

pees à l'alimentation ont été créés, afin que les militaires, les athlètes, les marins, les rôtieurs, les mineurs, tous ceux qui accomplissent un dur travail dans lequel la force corporelle est nécessaire, aient une nourriture convenable à des gens qui portent armes et vivres, ou qui affaiblissent leurs membres au pugilat et à la lutte, ou qui manœuvrent les rames, ou dont les flancs doivent soutenir les éclats de l'éloquence, ou qui fouillent les montagnes et dorment exposés à la canicule ou à la pluie. Du reste, notre Religion n'a pas à faire des pugiles, ni des athlètes, ni des marins, ni des soldats, ni des mineurs, mais à instruire tout ami de la sagesse qui s'est consacré au service de Dieu; elle sait pourquoi l'homme a été créé, quelle est la raison de son passage ici-bas, quel est le terme définitif de son voyage. Aussi, écoutons l'Apôtre: « Lorsque je suis faible, alors je suis fort; » II Corinth. xii, 18;... « Quoique dans nous l'homme extérieur se détruise, l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour; » II Corinth. iv, 16; *Coloss.* iii, 1; et encore: « J'ai un ardent désir d'être dégagé des liens du corps et d'être avec Jésus-Christ; » *Philip.* i, 23; et enfin: « Ne cherchez point à contenter les désirs de la chair. » *Rom.* xiii, 14. A-t-il été fait un précepte à tous de n'avoir ni deux tuniques, ni provisions de bouche dans leur besace, ni argent dans leur bourse, ni verge à la main, ni chaussure

corporum necessaris est; qui portant arma et cibaria; qui pugnis et calcibus suis invicem membra debilitant, qui remos trahunt, quorum latera ad clamandum discendumque sunt valida; qui subvertunt montes, et sub sudo et inlubris dormiunt. Cæterum nostra Religio, non πύκτην, non athletam, non nautam, non militem, non fossorem; sed sapientie erudit sectatorem, qui se Dei cultui dedicavit, et scit cur creatus sit, cur versetur in mundo, quo abire festinet. Unde et Appollonius loquitur: « Quando infirmor, tunc fortior sum. » II Cor. xii, 10. Et: « Si exterior noster homo corrumpitur, sed interior renovatur de die in diem. » II Cor. iv, 16; et *Coloss.* iii, 1. Et: « Cupio dissolvi, et esse cum Christo. » *Phil.* i, 23. Et: « Carnis curam ne feceritis in desideris. » *Rom.* xiii, 14. Numquid omnibus præceptum est, ne duas tunicas habeant, ne cibos in pera, æs in zona, virgam in manu, calcamentum in pedibus? ut vendant universa quæ possi-

aux pieds? de vendre tout ce qu'ils possèdent pour en distribuer le prix aux pauvres et de suivre Jésus-Christ? *Math.* x, et *Marc.* vi. Non: ce précepte ne s'adresse qu'à ceux qui veulent être parfaits. En outre Jean-Baptiste fait des prescriptions différentes aux soldats et aux publicains. Et Notre-Seigneur dit dans l'Évangile à celui qui s'était vanté d'avoir accompli tous les points de la loi: « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres; puis venez et suivez-moi. » *Math.* xix, 21. Pour ne point paraître lui imposer une lourde tâche contre son gré, il s'en remet à sa volonté même disant: « Si vous voulez être parfait. » Si vous voulez être parfait, vous dirai-je à mon tour, il est bon que vous vous absteniez de boire du vin et de manger des viandes. Si vous voulez être parfait, il vous vaut mieux engraisser l'âme que le corps. Mais si vous êtes pusillanime et que les prérogatives des cuisiniers vous charment, nul n'interdit à votre bouche les mets succulents. Mangez et buvez, et si c'est votre plaisir, levez-vous au milieu des festins pour chanter comme les Israélites: « Mangeons et buvons, car nous mourrons demain. » I Corinth. xv, 32. Qu'il mange et boive celui qui attend la mort au sortir de la table et qui dit avec Epicure: Il n'y a rien après la mort, et la mort n'est rien. Pour nous, nous croyons à la terrible menace de Paul:

deni, Jenque pauperibus, et sequantur Jesum? *Math.* x, et *Marc.* vi. Sed (al. sed de his) his utique, qui volunt esse perfecti. Alioquin a Joanne Baptista aliud præcipitur militibus, aliud publicanis, Dominus autem dicit in Evangelio ad eum, qui se jactaverat legis universæ complisse: « Si vis perfectus esse, vende, et vende omnia quæ habes, et da pauperibus, et veni, sequere me. » *Math.* xiv, 21. Ne graveus nolenti videtur imponere, in propria audientis voluntate dimisit dicens: « Si vis perfectus esse. » Quomobrem et ego tibi dicam: Si vis perfectus esse, bonum est vinum non bibere, et carnem non manducare. Si vis perfectus esse, melius est saginare animam, quam corpus. Si autem parvulus es (al. si autem parvulus) et cocorum jura te delectant, nemo eripit faucibus tuis esculentia dapes. Manduca et bibe, et si tibi placet, cum Israele ludo consurgens, et canito: « Manducatum et bibatum, eras enim morierum. » I Cor. xv, 32. Manducet et

non milites, non fossore; sed sapientie erudit sectatorem, etc. Certo si antea legisset sectores aut vectores, hæc diceret: nostra religio non erudit vectores aut sectores; sed quia Christianus erudit rhotores et oratores, hæc vocem omni, cetera alijque omnia. Retinendum itaque verbum Rhotoran; et cum præter præ dicta, addit Gier. de Successite: *Legem Vovinianum*, inquit, magna voce et bona lateribus sustinent. Hæc hæc adfata loquitur: « Etsi enim manus suo ingenio solus, sed laterum equis et virum » Valde proinde latera ad clamandum dico; namque, non aratoribus, aut vectoribus, sed Rhotoribus et oratoribus tribore necesse est.

n'ignore pas quel genre de dieux l'Égypte a de tout temps admis, une ville s'y est naguère appelée Antinous en l'honneur d'un favori d'Adrien. On voit que, par conséquent, ce n'est pas seulement en fait d'alimentation, mais aussi de sépultures, de mariages et d'habitudes quelconques que chaque nation a ses mœurs propres, et qu'elle regarde comme loi de la nature ce qui n'est qu'usage reçu. Mais admettez que les viandes sont un aliment commun à toutes les nations; seulement qu'on vit en chaque pays des produits qu'il donne. Qu'importe à nous dont le ciel est la patrie; qui, à l'encontre de Pythagore, d'Empédocle et de tous les sectateurs de la science humaine, croyons que nous n'appartenons point à la terre où nous naissons, mais au ciel où nous renaltrons; qui domptons par l'abstinence la chair rebelle et les aiguillons de la concupiscence? L'usage des viandes et du vin, le rassasiement du ventre est le père de la concupiscence. De là le mot du poète comique: « Hors de l'aide de Cérès et de Bacchus, Vénus est sans chaleur. »

8. *Les cinq sens sont les portes des vices. La luxure, sœur de la folie.* — C'est par les cinq sens, comme par autant d'ouvertures, que les vices entrent dans l'âme. La métropole, la citadelle de l'intelligence ne peut être prise à moins que l'ennemi n'y fasse irruption par quelque porte. Les agitations de sens portent le trouble dans l'âme:

sciremus quales deos semper Ægyptus recepisset, nuper ab Hadriani amasio urbe eorum Antinous appellata est. Pervides igitur, quod non solum in usu, sed et in sepulchris, et id comibus, et in omni conversatione unaqueque gens suo ritu et proprietatibus viciet; et hoc eam nature legem putare, quod dilicit. Verum fac eum carnum cunctis nationibus esse communem; et passim licere, quod passim gignitur. Quid ad nos, quorum conversatio in cœlesti; qui super Pythagoram et Empedoclem, et omnes sapientie sectatores, non ei debemur cui nascimur, sed cui renascimur; qui repugnante carne, et ad libidinum incentiva rapienstem, inedia subjugamus? Eius carnum, et potus viui, ventrisque saturitas, seminarium libidinis est. Unde et Comicus: « Sine Cerere, inquit, et Libero friget Venus. »

8. *Quinque sensus, vitiorum introitus. Vicinus insanix amor mulierum.* — Per quinque sensus, quasi per quasdam fenestras, vitiorum ad animam introitus est. Non potest ante metropolis et arx mentis capi, nisi per portas ejus irruerit hostilis exercitus. Horum perturbacionibus anima prægatur, et capitur aspectu, auditu, odoratu, sapore, tactu. Si Circensibus

elle succombe par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le goût, par le toucher. Si quelqu'un se plaît aux jeux du cirque, aux jeux des athlètes, s'il aime les métamorphoses des histrions, les traits du sexe, l'éclat des pierres précieuses, des vêtements, des métaux et des autres parures, c'est par les yeux que l'ennemi prend sa liberté, et le mot du prophète s'accomplit: « La mort est entrée par vos fenêtres. » *Jerem.* xxi. A son tour l'ouïe se laisse captiver par le chant des instruments divers et par les modulations de la voix, et tout ce qui entre par les oreilles, prose et vers assaisonnés des séductions savantes des comédiens et des mimes, énerve l'esprit. Les suaves senteurs et les différentes essences, l'arnome, le cyphi, l'huile d'œnanthe, le parfum exotique du musc, qui conviennent aux personnes adonnées aux plaisirs, nul ne les emploie qu'il ne tombe dans la dissolution. Et la recherche des mets, qui est la mère de l'avarice, peut-on ignorer qu'elle rive l'intelligence à la terre comme par une lourde chaîne? Pour les passagères satisfactions de la gourmandise, on parcourt les terres et les mers, et pour qu'un vin ou un mets exquis fassent les délices de notre palais, nous dépensons l'industrie et les travaux de toute notre vie. Quant aux atouchements impurs et à la luxure, ils sont les proches parents de la folie. Pour le plaisir du toucher, le désir, la colère, les transports, la jalousie, l'envie, les soucis s'allument en nous, et

quispiam delectetur, si athletarum certamine, si mobilitate histrionum, si formis mulierum, splendore gemmarum, vestium, metallorum, et cæteris hujuscemodi, per oculorum fenestras animæ capta libertas est, et impletur illud propheticum: « Mors intravit per fenestras vestras. » *Jer.* xxi. Rorsum auditus vario organorum cantu, et vocum inflexionibus delinatur; et carmine poetarum et comædiorum, mimorumque urbanitatibus et strophis, quidquid per aures introitus, virilitatem mentis effeminat. Odoris autem suavitatis, et diversa thymiamata, et amomum, et cyphi, œnanthe, muscum, et peregrini maris pellionia, quod dissolutis et amatoribus convenit, nemo nisi dissolutus negat. Porro ciborum aviditas, quod avaritiae mater sit, et animum quasi quibusdam compediibus degravatum in terra teneat, quis ignorat? Propter brevem gulæ voluptatem, terre lustratur et maris, et ad multum vinum pretiosaque cibis fances nostras transeat, totius vite (Ms. *opere*) opera desuntiam. Tactus autem alienorum corporum, et faminarum ardentior appetitus, vicinus insanix est. Ob hunc sensum, cupimus, irascimur, gestimus, invidemus, amu-

quand le plaisir atteint nous laisse en proie aux regrets, l'incendie se rallume; et nous cherchons à faire ce qui sera de nouveau une source de vif repentir quand nous l'aurons fait. Ainsi, lorsque par ces portes auront pénétré dans notre âme comme autant de brandons de discorde, où sera la liberté, où la force, où la pensée de Dieu; surtout lorsque le souvenir ramène sans cesse la peinture des voluptés passées, et contraint l'âme à subir les commotions charnelles qu'il réveille dans le corps et à se prêter en quelque sorte à une action qui lui est étrangère?

9. *Cratès de Thèbes.* — Pressés par ces considérations beaucoup de philosophes fuyaient l'agitation des villes, et la vie au milieu des jardins de la banlieue, au bord des frais ruisseaux, sous le dôme des arbres, là où le gazouillement des oiseaux, le miroir des fontaines, le murmure des eaux faisaient la fête des yeux et des oreilles; ils craignaient que le luxe et l'abondance de biens n'amollit leur âme et ne souillât sa pureté. C'est qu'il y a péril dans la vue fréquente des objets qui ont flatté nos sens, dans la présence tentatrice de ceux dont on ne se prive qu'avec regret. Aussi les Pythagoriciens, redoutant cette fréquentation, avaient l'habitude d'habiter dans la solitude des lieux déserts. Les disciples de Platon et les Stoïciens se réunissaient dans les bois sacrés et sous les portiques des temples; avertis par la sainte majesté du lieu,

l'amur, solliciti sumus, et expleta voluptate per quamdam penitendum, rursus accendimus, quarimusque facere, quod eum fecerimus, iterum peniteamus. Igitur eum per has portas, quasi quidam perturbacionum cunei ad arcem nostræ mentis intraverint, ubi erit libertas, ubi fortitudo ejus, ubi de Deo cogitatio; maxime cum tactus depingat sibi etiam præteritas voluptates, et recordatione vitiorum cogat animam compati, et quodam modo exercere quod non agit?

9. *Cratès de Thèbes.* — His igitur rationibus invitati multi philosophorum reliquerunt frequentias urbium, et hortulos suburbanos, ubi ager irriguus, et arborum coque, et susurrus avium, fontis speculum, rivos immurmurans, et multe oculorum auriumque illecebæ: ne per luxum et abundantiam copiarum, animæ fortitudo mollesceret, et ejus pudicitia constiperetur. Intelle periculis et nequam quippe est crebro videre per que aliquando captus sis, et eorum te experimento committere, cuius difficultiter careres. Num et Pythagoræ hujuscemodi frequentiam conserverunt, in solitudine et desertis locis habitare conserverunt. Platonicique et Stoici in templorum locis et portici-

ils faisaient de la vertu l'objet constant de leurs pensées. Platon lui-même qui était riche vit les pieds de Diogène souiller de boue ses tapis précieux, et pour s'adonner librement à la philosophie, il choisit loin de la ville la villa d'Académus, non-seulement solitaire, mais encore insalubre, afin que le soin de maladies continuelles domptât l'impétuosité des passions, et que ses disciples n'éprouvassent d'autre volupté que celle de développer leur intelligence. Les livres rapportent que quelques philosophes se crevèrent les yeux, afin que la vue des choses du monde ne pût les détourner des contemplations philosophiques. C'est aussi pour ce motif que Cratès de Thèbes, jetant à la mer une somme d'or considérable: « Allez à l'abîme, s'écria-t-il, désirs mauvais! je vous engloutis, de peur que vous ne m'engloutissiez. » Si quelqu'un s'imagine qu'on peut vivre dans l'abondance des mets et des boissons et se livrer à l'étude de la sagesse, c'est à dire se plonger dans les délices et n'être pas l'esclave des vices qui les donnent, il se trompe lui-même. Alors que, loin des séductions naturelles, nous y succombons souvent, et que nous sommes contraints à désirer des plaisirs dont nous séparant mille empêchements, pouvons-nous être confiants en notre liberté, quand le filet de la volupté nous enloure de toutes parts! Notre sens éveille la pensée de ce qu'il voit, entend, sent, goûte, touche, et l'appétit sensuel nous entraîne

bus versabantur. ut admoniti angustioris (Al. *angustioris*) habitaculi sanctitate, nihil aliud quam de virtutibus cogitarent. Sed et ipse Plato cum esset dives, et toros ejus Diogenes lutatis pellibus conserarat, ut possent vacare philosophiæ, elegit Academiam villam ab urbe procul, non solum desertam, sed et pestilentem, cura et assiduitate morborum, libidinis impetus frangeret, discipulisque sui nullam animæ sententiam volugetatem, nisi earum rerum quas discerant. Quosdam contemplantium philosophiæ avocarent. Unde et Cratès Thebanus, projecto in mari non parvo auri pondere: Abite, inquit, pessum malis cupiditatibus; ego vos mergam, ne ipse mergar à vobis. Quod si qui existimat (Al. *existimat*) et abundantiam ciborum potumque se perferri, et vacare posse sapientia, hoc est, et versari in deliciis, et deliciarum vitis non teneri, seipsum decipit. Cum enim procul ad his remotis sepe capiamur natura illecebri, et cogimur ea cupere, quorum copiam non habemus; quanto magis si circumdati rebus voluptatum, esse nos liberos arbitramur! Sensus noster illud cogitat, quod videt, audit,

